



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune d'Arques-la Bataille, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT, Marie-Laure DELAHAYE, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT (à partir de la question n°28), Pascale GUILBERT, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°14), Daniel LEFEVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY (à partir de la question n°28), Isabelle POULAIN, Julien PRIEUR-DAMECOUR et Frédéric WEISZ.

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Julien PRIEUR-DAMMECOUR), Annick BEURAIN (donne procuration à Frédéric CANTO), Antoine BRUMENT (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Luc DESMAREST (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), René DESPREZ (donne procuration à Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Dominique GARCONNET, Jean-Claude GROUT (de la question n°1 à 27 et donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), François LEFEBVRE (à partir de la question n°15 et donne procuration à Florent BUSSY), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Nathalie PARESY (de la question n°1 à 27), Dominique PATRIX (donne procuration à Nathalie PARESY à partir de la question n°28), Annie PIMONT, Patricia RIDEL (donne procuration à François GARRAUD), Stéphanie ROBY (donne procuration à Joël MENARD), Guy SENEAL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Véronique SENEAL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Sarah KHEDIMALLAH.

<b>Nombre de membres Mandat 2020/2026</b>	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	26
Procurations :	15
Votants :	41

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Actualisation tarifs salle de réunion à la Pépinière d'entreprises CREA+**

### EXPOSE DES MOTIFS

*Par délibérations du 26 février 2008 et du 15 décembre 2015, Dieppe-Maritime a fixé les tarifs des salles de réunion/formation à la Pépinière d'entreprises CREA+ sur EuroChannel et à DMI à Arques-la-Bataille comme suit :*

	Prix en € HT			
	1/2 journée	Journée	Soirée (18h/22h)	Forfait semaine
<b>Salle à l'étage de CREA+</b>	62,71	125,42	Sans objet	Sans objet
<b>Petite salle à l'étage de DMI</b>	70	100	Sans objet	400
<b>Grande salle au rez-de-chaussée de DMI</b>	140	185	300	600

*Afin d'apporter une meilleure visibilité vis-à-vis des futurs locataires et une cohérence tarifaire entre les salles de réunion/formation de Dieppe-Maritime, il est proposé d'uniformiser la tarification de la salle de réunion à l'étage de la Pépinière d'entreprises CREA+ avec celle de la petite salle à l'étage de DMI de la manière suivante :*

	Prix en € HT			
	1/2 journée	Journée	Soirée (18h/22h)	Forfait semaine
<b>Salle à l'étage de CREA+</b>	70	100	Sans objet	400
<b>Petite salle à l'étage de DMI</b>	70	100	Sans objet	400
<b>Grande salle au rez-de-chaussée de DMI</b>	140	185	300	600

*Cette uniformisation prendrait effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022.*

## **PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

CONSIDERANT la nécessité d'uniformiser la tarification de la salle de réunion à l'étage de la Pépinière d'entreprises CREA+ avec celle de la petite salle à l'étage de DMI pour plus de visibilité vis-à-vis des futurs locataires,

SUR le rapport de M. Frédéric CANTO,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation des tarifs de location pour la salle de réunion à l'étage de la Pépinière d'entreprises CREA+, telle que décrite ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

PRECISE que cette nouvelle grille locative ne sera pas soumise aux révisions annuelles liées à l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent,

DIT que les recettes seront inscrites au budget ZAE de Dieppe-Maritime.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20220628-28-06-22-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 01/07/2022